Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 28 (1982)

Heft: 6

Anhang: [Pages locales] : Algérie, Liban, Beyrouth, Maroc, Rabat, Casablanca,

Tunisie, Cameroun, Yaoundé, Accra, Togo, Guinée, Ile Maurice, Kenya,

Ouganda, Madagascar, Sénégal, Dakar, Mauritanie, Nouakchott,

République du Zaïre, Kinshasa, Rwanda, Kigali

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ALGERIE



Ambassade 27. bd Zirout Youcef B.P. 482

Tél.: 63.39.02, 63.83.12, 64.65.91

ALGER GARE

de 9 h à 12 h du dimanche au jeudi.

LIBAN



Ambassade

rue John-Kennedy Immeuble Achou B.P. 172

Tél.: 366.390/1 BEYROUTH

du lundi au vendredi

Personnel de l'Ambassade

A la mi-mai, le Consul, M. Daniel Aviolat, a quitté définitivement le Liban. Il a été transféré à l'Ambassade de Suisse à Singapour.

Son remplacant est M. Eric Wehrli, Vice-consul, qui arrive avec son épouse de l'Ambassade de Suisse à Dar as-Salam en Tanzanie.

Services de rapatriement médical par avion.

Plusieurs institutions s'occupent de rapatriement médical si nécessaire par avion spécial lors d'accidents graves au Liban, Il est possible de

conclure un abonnement annuel sur paiement d'une somme forfaitaire relativement modeste en comparaison du montant élevé à payer pour les non abonnés:

Institution suisse:

Garde aérienne suisse de sauvetage Dufourstrasse 43 8008 ZURICH

en cas d'urgence : Téléphone (01) 47.47.47.

télex 59777

Institution suisse:

SOS Assistance SA. case Postale 108 1215 GENEVE 15 en cas d'urgence : téléphone (022) 36.33.33. télex 27172

Institution étrangère :

Europ Assistance case postale 1135273 BEYROUTH Téléphone 340766/7 Télex 21555 en cas d'urgence :

téléphone Paris: 33 (1) 285.85.85

télex Paris: 290.888

MAROC



Ambassade Square de Berkane (anciennement Condé de Satriano) B.P. 169

Tél.: 246.95 et 310.24 télex: 31 996

RABAT

La Fête Nationale Suisse au Maroc sera célébrée le samedi 31 juillet 1982 à partir de 19 heures au Jardin du Temple Protestant 33 rue Azilal a CASA-BLANCA

CASABLANCA



Consulat 79, Mahaj Ai-Hassan At-Tani (avenue Hassan II)

B.P. 5

Tél.: 26.02.11 - 27.02.15

Activités du Cercle Suisse de Casablanca

Le 22 Janvier la soirée vaudoise a été fêtée dans la bonne humeur en présence de M. le Consul Monney. Un sketch tiré de la série du « Quart d'heure Vaudois » de Samuel Chevalier fut présenté et interprêté avec brio et originalité par Mm. Jaunin et Kramer et Sechaud, assistés par Mme Scharl et la jeune Meriem. Comme chaque année les spécialités vaudoises et tout particulièrement le vacherin ont connu un succès mérité.

Le 4 février les membres de notre Cercle, section Hommes d'Affaires ont voulu donner à leurs épouses l'occasion d'assister à notre repas mensuel. C'est ainsi que le traditionnel déjeuner fut remplacé par un dîner qui s'est déroulé dans une atmosphère des plus agréables.

Grâce à une forte participation féminine, le repas auquel M. l'Ambassadeur Casanova nous fit l'honneur d'assister accompagné de M. Stauffer ainsi que M. le Consul et Mme Monney fut suivi d'une conférence donnée par M. Campiche sur un sujet d'actualité « des multinationales et le tiers monde » exposé abondamment documenté et présenté avec la clarté et le brio coutumier de notre Président d'honneur. Cette conférence a suscité un vif intérêt qui s'est manifesté au cours du débat qui a suivi.

Au mois de mars, le Comité du Cercle a lancé un concours sportif et récréatif auquel tous les membres étaient invités à participer. Aussi, jeunes et moins jeunes des deux sexes ont pu prendre part aux différentes épreuves de « Swiss athlon » qui comportaient des disciplines très variées. - Ping-Pong -Pétanque - Bridge - Jass -Echecs - Enfin pour clôturer le tout un rallye automobile a permis aux participants de faire une promenade très agréable qui a aboutit à El Ksiba au pied du Moyen Atlas. Une soirée de folklore marocain qui s'est déroulée sous la tente caidale fut incontestablement le « clou » de ce week-end.

Le 23 Avril — les membres du Cercle, après avoir dégusté une fondue bourguignonne ont pu applaudir les vainqueurs des différentes épreuves du « Swiszathlon ». Le premier du classement général (épreuves combinées) fut M. Boujo, le sympathique animateur de notre section Bridge.

Nouvelles de Suisse :

Lausanne: un grave accident d'un trolleybus endommagé par une grue d'un chantier de construction s'est produit Avenue de Rumine faisant sept morts et une vingtaine de blessés.

Vitesse de 50 km à l'heure dans certains grands centres : Cette limitation de vitesse a diminué sensiblement le nombre des accidents.

Prix de l'essence : Après dix diminutions, voilà en quinze jours deux augmentations, chacune de trois centimes par litre.

Chômage total: a légèrement reculé en mars, alors que le chomage partiel a décuplé en deux ans.

Le National remue:

Une commission propose au Plenum que les parlementaires devront à l'avenir faire connaître leurs relations d'intérêts avec l'économie d'une part, celles avec les organisations idéalistes d'autre part.

Une commission du National recommande le rejet de la proposi-

tion de financer les partis politiques par la Confédération.

Agriculteurs Suisses:

demandent l'augmentation de leur revenu de 350 millions par an. Le Conseil fédéral élargit le contingent laitier au profit des agriculteurs de montagne.

Nidwalden : abaisse l'âge pour les votations à 18 ans.

Appenzell Innerhoden : refuse à nouveau le droit de vote aux femmes

Mouvement de la jeunesse turbulente : Après la fermeture du centre des jeunes à Zurich, voilà que Berne fait de même en fermant le centre de la Reithalle. Des projets sont à l'étude dans les grandes villes pour créer des centres plaisants et organisés au profit des jeunes. La ville de Zurich vient de voter un crédit de 15 millions à cet effet.

Système Kis: C'est ce nom qui désigne l'organisation de coordination entre Confédération et cantons pour lutter contre la criminalité (terrorisme). Ce système totalement remanié vient d'être présenté à la presse et a été adressé au Conseil fédéral qui devra le présenter aux Chambres. L'exploitation du système coûtera annuellement quatre millions qui seront supportés par les cantons.

Messager Suisse: Nous attirons votre attention sur l'article « Caisses maladies » paru dans le N° 12. Nous pouvons ajouter à ce remarquable exposé, très intéressant pour nous Suisses de l'Etranger, que ceux, qui rentreraient définitivement 70 ans passés, pourront s'assurer auprès de certaines Compagnies en sollicitant l'adresse auprès du S.S.E. (26, Alpenstrasse Ch. 3000 Berne 26) qui les quidera vers une caisse.

Et maintenant bravo pour notre Conseil fédéral : qui propose 51 millions à répartir sur six ans pour promouvoir le développement de la formation technologique, dont voici les grandes lignes :

- création d'une école suisse pour

l'informatique de gestion, une à Zurich et une autre à Lausanne.

- création de cours de perfectionnement pour la construction de machines de la micro-électronique, de l'informatique et des techniques de réglage et de mesure.
- création d'un centre de développement de programmes de mesures et d'essais dans les installations techniques du bâtiment, programme devant aboutir dans le sens de l'économie énergétique.

Nos P.T.T. toujours à l'avant garde du progrès exposent de nouvelles techniques de communication par application d'un plan étudié et préparé pendant quatre ans. But : efficacité et rationalité en matière de transport de l'information dans un monde tous les jours plus complexe. S.

TUNISIE



10, rue Ech-Chenkiti Mutuelleville B.P. 501 — 1025 Tunis RP Tél.: 281.917 - 280.132 Télex 12447

1002 TUNIS BELVEDERE

L'Ambassade communique :

1. Le 18 février 1982, un contrat entre l'Association suisse des Editeurs de Langue Française (ASELF) et la Société tunisienne de Diffusion (STD) a été signé. Ce contrat, qui est le résultat indirect de l'exposition de livres organisée à Tunis en 1979, facilitera l'accès des livres suisses sur le marché tunisien.

- 2. Au courant de l'année 1981, la Suisse a fourni à la Tunisie des marchandises pour une somme de 57,7 mio de francs suisses ; elle a importé pendant la même période des produits tunisiens pour un montant de 13.3 mio de francs suisses. En comparaison avec l'année précédente, ceci représente une augmentation de 10.9 mio pour les exportations suisses et de 1.4 mio pour les importations de Tunisie.
- 3. L'Ambassade procède actuellement à une enquête pour examiner l'opportunité de la fondation éventuelle d'une Chambre de Commerce Tuniso-Suisse. Tout compatriote qui s'intéresse à une telle Chambre est prié de se mettre en rapport avec le Service commercial de l'Ambassade de Suisse, Boîte postale 501, 1025 Tunis RP.
- 4. Comme l'année passée, l'Association de coopération technique Nyon et environs (ACTNE) organisera cet été, dans la région de Tabarka, un camp pour des jeunes gens intéressés à la coopération technique. Du 20 juillet au 7 août 1982, les 25 participants suisses auront la possibilité de rénover des étables , forer un puits et améliorer du matériel d'apiculture.
- 5. En juin 1982, le rédacteur en chef de l'Agence télégraphique suisse, M. H.P. Kleiner, séjournera à Tunis, sur invitation du PDG de Tunis Afrique Presse. Les discussions porteront sur l'amélioration des communications entre la Suisse et la Tunisie.
- 6. Le directeur général de la Radiodiffusion Télévision tunisienne a invité le directeur de la Radio-Télévision Suisse romande à visiter la Tunisie pour discuter les possibilités d'échanges de programmes et de co-productions entre les deux télévisions.
- 7. Fin mai 1982, l'Attaché de défense suisse, le Lieutenant-

Colonel Werner Rutschmann présentera aux autorités tunisiennes son successeur, le Lieutenant-Colonel Rolf Bandlin, jusqu'à présent en poste à Ankara.

L'Union Suisse de Tunisie communique :

1. Pour participer à l'année de l'handicapé, l'Union Suisse avait lancé un appel à la solidarité qui n'est pas resté sans écho.

En effet, une jolie somme d'argent a pu être recueillie par des dons divers et la caisse de l'Union Suisse a comblé la différence. Ainsi, deux appareils acoustiques destinés à deux enfants handicapés tunisiens ont été acquis ; ils leur seront remis par notre compatriote Mme Theurillat. L'Union Suisse saisit cette occasion pour remercier encore une fois tous les généreux donateurs.

2. L'Assemblée générale s'est tenue à la Baie des Singes le 27 février 1982. Elle a été ouverte par notre Présidente, Monika Tekaya, qui a annoncé les départs de deux membres associés, MM. Bähler et Verdan et le départ de M. Joray, ancien Vice-Président.

Le nouveau comité a peu être constitué comme suit :

Mme Tekaya, Présidente
M. El Kawa, Vice-Président
Mme Dahmouni, Secrétaire
Mme Karoui, Trésorière
M. Tartini, Membre associé
Mme Labben, Membre associé
M. Coulomb, Membre associé

Les vérificateurs des comptes sont Mmes Natahi et Mehri.

Entre autres, l'Union Suisse s'est fixé comme objectif d'élargir ses activités pour remplir sa mission de société de secours. Par exemple, aider les Suisses établis en Tunisie qui ont surtout besoin d'une aide morale. Le Comité a précisé que ses portes seraient toujours ouvertes au dialogue.

L'Assemblée qui a regroupé une quarantaine de personnes s'est terminée par les aimables paroles prononcées par notre Ambassadeur M. Langenbacher, qui a bien voulu honorer notre soirée par sa présence et celle de son épouse. Un dîner a été ensuite servi.

3. Un pique-nique de Pâques a été organisé le dimanche, 18 avril à la Corniche de Bizerte. Des saucisses de veau ont été grillées au milieu d'une belle forêt de pins. Puis, pendant que les enfants s'amusaient à chercher les oeufs cachés par le Lapin de Pâques, les Messieurs jouaient au foot-ball avec les plus âgés des enfants. Quelle merveil-leuse journée!

CAMEROUN



Ambassade Villa Zogo-Massy Route du Montfébé, Quartier Bastos B.P. 1169 Tél.: 22.28.96

YAOUNDE

Réception:

lundi à vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h jeudi de 8 h à 12 h après-midi fermé

Représentation Suisse ABIDJAN

Côte d'Ivoire

La Chancellerie de l'Ambassade a transféré ses locaux le 15 mars 1982 à l'adresse suivante : Immeuble « Alpha 2000 » 12ème étage Rue Gourgas Abidjan/Plateau

Les numéros de téléphone (32.17.21 et 32.30.02), du télex (Amsuis 3492) et de la boîte postale (01 B.P.1914, Abidjan 01) sont restés inchangés.

Amicale Suisse de Côte d'Ivoire Secrétariat : tél.:32.17.21, 32.30.02 01 BP 1914

ABIDJAN 01

Dans sa lettre de mai 1982 adressée à tous les Suisses installés en Côte d'Ivoire, M.Jean Olivier Quinche, Ambassadeur de Suisse, vous a déjà rappelé l'existence de l'Amicale Suisse de Côte d'Ivoire, en invitant ceux et celles qui n'en feraient pas encore partie à devenir membres actifs de cette Association.

Par cette même communication de l'Ambassade, vous avez eu également connaissance du nouveau Comité de l'Amicale ainsi que des manifestations qui auront lieu cette année. Nous pensons utile de vous rappeler ici nos diverses activités pour 1982 :

12 juin, Dîner-dansant 31 juillet, Fête nationale suisse octobre, Excursion sur les lagunes novembre, Traditionnel loto décembre, Noël des enfants.

Pour ceux et celles qui n'ont pas pu participer aux dernières manifestations de l'Amicale, le Comité est heureux d'annoncer que le rallye du 21 mars et le tournoi de jass du 30 avril ont rencontré un grand succès. Par ailleurs, le Comité de l'Amicale se tient à la disposition des compaaider dans la mesure du possible à régler les problèmes et difficultés qu'ils pourraient rencontrer au début de leur séjour.

Le Comité

GHANA

Ambassade 9, Water Road North Ridge Area P.O. Box 359

Tél.: 28.125

ACCRA

Swiss Society Ghana P.O. Box 9375

Président :

M. Reinhard Bruderer c/o Accra Brewery Ltd. P.O. Box 351 Accra

L'Ambassade de Suisse à Accra est compétente pour le Ghana, le Libéria, la Sierra-Léone et le Togo.

TOGO:

Club suisse du Togo Président : M. Maurice Sorg B.P. 2275 Lomé

GUINEE

Ambassade

Donka Conakry II B.P. 720 Conakry I Tél.: 46.26.12

CONAKRY

ILE MAURICE

Consulat

2. Jules Koening B.P. 437 Tél.: 24086

PORT LOUIS

(de 8 h à 16 h 30 du lundi au vendredi)

KENYA Ambassade

International House 7e étage Mama Ngina Street B.P. 30752

Tél.: 28735/6

NAIROBI

OUGANDA

B.P. 4187 Tél.: 41.574

KAMPALA

Consulat Baskerville Av. 1 Kololo

L'Ambassade de Suisse à Nairobi est également compétente pour le Burundi, le Malawi et l'Ouganda.

MADAGASCAR

Ambassade de Suisse

Solombavambahoaka Frantsay 77 B.P. 118

(Tél.: 228-46)

SENEGAL

Ambassade

rue René N'Diaye

(Angle rue El Hadj Seydou Nourou Tall)

Tél.: 22.58.48

DAKAR

(de 9 h à 12 h du lundi au vendredi)

MAURITANIE

Agence consulaire de Suisse :

Vacant.

B.P. 132

NOUAKCHOTT

L'Ambassade de Suisse à Dakar est compétente pour le Sénégal, la Gambie, le Mali, la Mauritanie, les lles du Cap-Vert et la Guinée-Bissau.

MALI:

Agence consulaire de Suisse : M. Roger-Gaston Progin, Consul. **B.P. 1124 BAMAKO**

REPUBLIQUE DU ZAIRE

Ambassade

Résidence « Les Flamboyants » Angle des avenues de la Nation et Lumpungu, 3º étage B.P. 8724

Tél.: 222.85 et 25.099

KINSHASA

Réception de 9 h 30 à 12 h samedi excepté ou sur rendez-vous

L'Ambassade de Suisse à Kinshasa est également compétente pour la République populaire du Congo, la République Gabonaise et la République Centrafricaine.

Communiqué à l'intention des Suisses ayant résidé et travaillé en Algérie antérieurement au 1er Juillet 1962 et entre la période du 1er Juillet 1962 et le 19 Janvier 1965 et des Suisses ayant résidé et travaillé en France postérieurement au 1er Juillet 1930.

I - Validation

Les Conventions franco-suisses de Sécurité sociale des 9 Juillet 1949, puis du 3 Juillet 1975, accordaient aux ressortissants suisses, qui ont été domiciliés en France, le droit de bénéficier des pensions instaurées par la législation française. Plusieurs communiqués ont été publiés à ce sujet dans le « Messager Suisse ». Pour la période antérieure au 1er Juillet 1962, un délai de cinq ans avait été ouvert pour la validation gratuite en France de ces périodes d'activité non-validée

par le régime de Sécurité sociale qui était applicable en Algérie. Ce délai ayant expiré le 30 Juin 1979 (décret du 22 Mai 1979), il a été étendu par un décret du 27 Novembre 1980 (N° 80 961) jusqu'au 30 Juin 1982, pour les salariés en Algérie entre 1938 et 1953.

Pour la période antérieure au 1er Juillet 1962 et pour celle comprise entre cette date et le 19 Janvier 1965 une extension du régime applicable aux Français est possible pour les ressortissants suisses par application de la Convention franco-suisse.

Les demandes de validation doivent être introduites auprès des organismes d'assurance-vieillesse, dont la liste figure dans le présent communiqué.

II – Rachat de cotisations au titre de l'assurance-vieillesse par des ressortissants suisses ayant résidé et travaillé en France et en Algérie.

En fonction des conventions franco-suisses précitées (chiffre I), le décret du 27 Novembre 1980 (N° 80 959) ouvre aux ressortissants suisses la possibilité de rachat de période de cotisations au titre de l'assurance-vieillesse aux mêmes conditions qu'aux ressortissants français jusqu'à la date limite du 30 juin 1982. Le rachat d'unités de cotisations peut se faire pour les années écoulées entre le 1er Juillet 1930 et la date de promulgation des lois instituant des régimes de retraites obligatoires. Ces périodes de rachat varient cependant en fonction de la catégorie professionnelle concernée. Par exemple, pour un cadre, elle se situe entre le 1er Juillet 1930 et le 30 Décembre 1946. Toutefois, le rachat ne peut avoir lieu que pour les périodes comprises entre le 1er Juillet 1930 et la date à compter de laquelle

l'assurance retraite est devenue obligatoire. Il faut que la demande de rachat intervienne dans les six mois de l'immatriculation de l'intéressé à l'assurance obligatoire comme indiqué sous rubrique I.

Les demandes de rachat devront être introduites auprès des organismes désignés ciaprès :

Régime général

Région parisienne Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés 110-112, rue de Flandre **75951 PARIS CEDEX 19**

Province

Caisse régionale d'assurance maladie, branche vieillesse, territorialement compétente pour le lieu de domicile.

Régime agricole

Caisse centrale de secours mutuel agricole 8-10, rue d'Astorq **75008 PARIS**

Régime des travailleurs non salariés des professions industrielles et commerciales C.A.V.I.C.O.R.G.

21, rue Boyer

75020 PARIS

Régime des travailleurs non salariés des professions artisanales

C.A.N.C.A.V.A.

28, boulevard de Grenelle **75015 PARIS**

Régime des professions libérales

Caisse nationale d'assurance vieillesse

des professions libérales 102, rue de Miromesnil 75008 PARIS

Il est précisé que les régimes de retraite complémentaire n'entrent pas dans le cadre des conventions franco-suisses de Sécurité sociale.

Dans l'éventualité d'une réponse négative, il conviendrait de contester la décision devant la Commission de Recours gracieux dans les délais prescrits sous peine de forclusion.

Il est dans l'intérêt de chacun d'informer le Département fédéral des Affaires étrangères, Service des Suisses de l'étranger, Bundesgasse 18, CH-3003 Berne, des démarches entreprises et des réponses-reçues.

RWANDA



Ambassade 8, rue de l'Epargne B.P. 597 Tél.: 55.34 KIGALI

GENERAL DIRECTORATE PTT RADIO + TELEVISION DIVISION BERNE SWITZERLAND	SWISS RADIO INTERNATIONAL IRANSMISSION SCHEDULE EFFECTIVE MAY 2ND - SEPTEMBER 4TH 1982	J 82
TARGET AREAS GMT	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19	20 21 22 23 24 1
EUROPE	1985 GFI GFI WILLEG FROM UNCLED WOLLD WE WILL WOLLD WILL WOLLD WILL WILL WOLLD WILL WOLLD WILL WOLLD WILL WOLLD WILL WILL WOLLD WILL WILL WILL WILL WILL WILL WILL W	FI I I I I I I I I I I I I I I I I I I
AFRICA		F I 190°
AUSTRALASIA AND FAR EAST	9625 11 FG 2 260° 15305 21 FG 2 245° 21695 21 FG 2 50°	
SOUTH AND SOUTH-EAST ASIA	21520 11 FIG 2 80° 17830 13 FIT 80° 21520 25780 25 FIT 80° 25780 25780 25780 80°	
NEAR AND MIDDLE EAST	17830 FF 11G 125* 21570 FF 11G 125*	
SOUTH AMERICA	21520 FR 1 G 230°	15305 G F I I I I I I I I I
NORTH AND CENTRAL AMERICA	ZNGFI 305* ZNGFI 305* ZNGFI 305* ZNGFI 305*	
NORTH AMERICA WEST COAST	9725 7 1 G F 320** 11715 7 10 F 320*	
LEGEND ENGLISH SPANISH PORTUGUESE	GET GERMAN ARABIC DOMESTIC SE FRENCH ITALIAN ESPERANTO RUMANTSCH	RVICE / MUSIC